

semble des personnes qui se rattachent à un foyer commun sous l'autorité paternelle, ainsi celle-là est l'ensemble des personnes qui, en vertu d'un contrat libre, se rattachent à une entreprise commune sous l'autorité d'un patron.

De même que la réunion d'une multitude d'hommes ayant une patrie commune et des intérêts généraux identiques crée une société politique, fût-elle encore sans forme de gouvernement, ainsi la réunion du patron et des ouvriers pour une exploitation crée une famille ouvrière, lors même que cette famille serait encore sans organisation. Mais, pas plus que la société politique, la famille ouvrière ne peut demeurer à l'état de simple agglomération ; car, ainsi que nous l'avons dit, elle engendre alors la ruine de la famille naturelle et de la société civile et conduit les âmes à leur perte.

La famille ouvrière procède :

1° D'un fait matériel : l'usine ou toute autre entreprise réunit sur un même point un patron et des ouvriers qui en fournissent les éléments ;

2° D'un contrat : le contrat d'engagement place les ouvriers sous l'autorité du patron, chef de l'agglomération ouvrière ;

3° D'un principe de droit naturel : le patron est à ce titre, et de la part de Dieu, investi du devoir et du droit non seulement d'assurer la prospérité de l'exploitation, mais encore de constituer et de gouverner l'ensemble des personnes placées sous sa direction selon les lois de la famille, et de la société et de l'Eglise. S'il n'en n'en était ainsi, les agglomérations ouvrières conduiraient nécessairement à la ruine sociale et à l'irrédigion.

7° Du devoir qui s'impose au patron d'user de l'autorité qu'il tient du contrat d'engagement et du droit naturel pour sauvegarder les intérêts moraux, civils et religieux de ses ouvriers, en organisant ceux-ci de manière à procurer leur bien-être sur la terre et leur salut éternel ; c'est cette organisation des ouvriers, sous l'autorité patronale, que nous nommons famille ouvrière.

Le but spécial de la famille ouvrière est : 1° de protéger les droits naturels et surnaturels de la famille domestique ; 2° de faire respecter les bases fondamentales de la société civile ; 3° de veiller sur les intérêts matériels et spirituels de ses membres. Par ces moyens la famille ouvrière atteint sa fin générale, qui est le bien spirituel et temporel de ses membres et le bien général de la société.

AUX PATRONS

On ne s'expose pas à tomber en faute quand on se souvient que, pour tous ceux que l'on emploie, l'on doit être, selon leur âge, ou un père ou un frère. Vous montrerez à vos coopérateurs une bienveillance qui ne vous coûtera aucun effort, parce que la source en est dans votre cœur. Proportionner les marques de votre confiance à l'estime qu'ils méritent, les interroger sur ce qui les concerne et sur les services que vous pouvez leur rendre, les consoler dans leurs afflictions, les aider à élever et à placer leurs enfants ; en un mot, leur montrer dans toutes les occasions et la sollicitude d'un chef et la bienveillance d'un ami, ce sera votre plus douce tâche.

C'est surtout pendant leurs maladies qu'ils pourront connaître combien vous leur êtes sincèrement attaché. Vos visites seront assidues. C'est une grande consolation pour un ouvrier malade et pour sa famille, que de recevoir la visite du maître ; d'abord, parce que c'est un signe d'affection dont on se tient honoré et aussi parce que cette preuve d'intérêt contribue à calmer bien des inquiétudes. Dans les positions pénibles, l'imagination s'alarme facilement ; on entrevoit, pour terme à une douloureuse maladie, une longue convalescence, cause ou prétexte d'un renvoi. Si le maître ne paraît point, les terreurs vont toujours en croissant ; mais sa visite dissipe ces sombres nuages. Lorsqu'il est parti, l'on dit au malade : " Il ne songe pas à te renvoyer, puisqu'il vient te voir. " Lorsqu'il revient, on s'excuse auprès de lui des retards, des désagréments, des ennuis qu'on lui cause ; et lui, saisissant cette occasion de calmer les craintes qu'il entrevoit sous ces excuses, dit d'une voix émue : " Soyez tranquilles, sa place, chez moi, lui est fidèlement gardée ; qu'il se tienne en repos, qu'il ne songe qu'à guérir. "

Ces bonnes paroles valent, pour un pauvre malade, une potion calmante. Oh ! si jamais vous êtes chef de quelque importante usine remplissez-les avec soin, avec amour, ces devoirs d'une fraternité sainte. Ne négligez jamais vos ouvriers malades ; souffrez de leurs souffrances : comprenez ce mot sublime de la passion, inconnu des peuples anciens, et introduit par la foi chrétienne. Il indique, ce mot admirable, que, quand notre semblable souffre, notre âme s'identifie à sa douleur ; mais la douleur d'autrui, en passant dans notre âme, se transforme en un sentiment d'une douce